

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 23 décembre 2010

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Mmes Fouquerel, Accadebled.

Absents excusés : Mme Pasqué (pouvoir à Mr Lecarpentier), Mr Simon (pouvoir à Mr Louvet), MM. Stora et Girault.

Secrétaire de Séance : Monsieur Le Buan

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription d'une délibération relative à l'aménagement du centre bourg de Beaumont. Accord du conseil à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2010

Adopté à l'unanimité.

II – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire expose au conseil que pour pouvoir procéder au mandatement des factures du marché "réhabilitation de la station d'épuration", il est nécessaire d'engager une ouverture d'une ligne de trésorerie. Il précise que celle-ci s'impose en raison des délais de versement des subventions par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Il communique la proposition du Crédit Agricole pour la somme de 120 000,00 €. Le conseil autorise le maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

III – PRÊT STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commission d'appel d'offres et ouverture des plis s'est réunie ce jour afin d'examiner les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne pour le financement des travaux du marché "réhabilitation de la station d'épuration". Il indique que la commission a retenu l'offre présentée par le Crédit Agricole, soit un prêt de 193 000;00 € à taux fixe de 4,12 %, remboursable trimestriellement selon un amortissement capital constant. Le conseil entérine la décision de la commission et charge le maire de signer le contrat de prêt.

Adopté à l'unanimité.

IV – CONVENTION RELATIVE A L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE BEAUMONT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 15 février 2010, le conseil avait approuvé un programme de travaux d'aménagement de sécurité. Il

donne lecture de la convention établie par le Conseil Général autorisant la commune à effectuer ces travaux au niveau de l'intersection des routes départementales 58 et 118 (réalisation de trottoirs et stationnements, ralentisseurs ...) ; cette convention fixe notamment les modalités de réalisation et d'entretien du carrefour en liaison étroite avec l'agence routière départementale de Pont-l'Evêque. Le conseil autorise le maire à signer ladite convention. Adopté à l'unanimité.

Beaumont-en-Auge, le 4 janvier 2011

Le Maire,

D. LOUVET